REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DES ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

SEANCE DU: 14 DECEMBRE 2012

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Comité Syndical	226
En exercice	226
Qui ont pris part à la	115
délibération	

L'an deux mille douze

et le : 14 décembre

à 14 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur Bernard BESTEL

	Date de la convocation
04 décembre 2012	04 décembre 2012

0 1 4000111010 2012
D . 12 CC 1
Date d'affichage
14 décembre 2012

Nombre de Membres présents : 115

Madame Chantal CARPENTIER, est élue secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

PROVISION BUDGET SPANC

VOTE:

POUR : 115 CONTRE : 0

> DELIBERATION N° 2012/22

PROVISION BUDGET SPANC

En raison de l'évolution de la conduite des opérations en mandat dans le cadre de la réhabilitation et de la responsabilité de la collectivité non couvertes par une assurance, le Comité Syndical, sur proposition de Monsieur le Président, décide par 115 voix pour et 0 voix contre de provisionner au budget SPANC, une somme de $44.700,00 \in e$ en «dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles » (compte 6875).

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président, **Bernard BESTEL**

après dépôt en Sous Préfecture

Le:

et publication ou notification

du: 14 décembre 2012